

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 136 (2010)
Heft: 01: Tabagie et Minergie

Artikel: Praille-Acacias-Vernets, débats en cours
Autor: Gaillard, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Praille-Acacias-Vernets, débats **en cours**

U
R
B
A
N
I
S
M
E

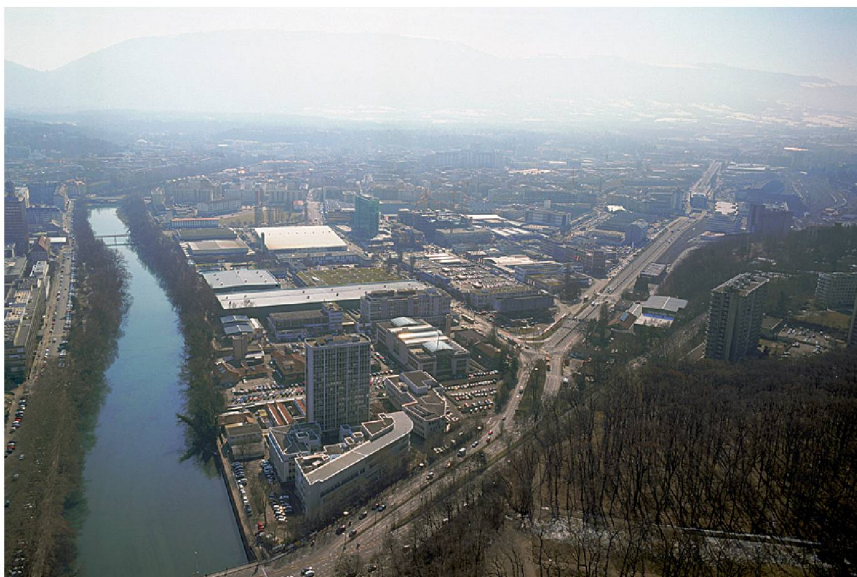
Le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) constitue un des projets urbains majeurs de Genève pour ces 40 prochaines années, en complément du CEVA, la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse. Le périmètre d'intervention couvre plus de 230 hectares, dont 135,5 hectares soumis à un projet de loi de déclassement. Idéalement localisé au sud de Plainpalais, dans le prolongement du centre-ville et à cheval sur les communes de Genève, Carouge et Lancy, le nouveau PAV va sans aucun doute changer le visage de Genève.

A terme le site accueillera environ 35 000 emplois. Le nombre de logements, initialement prévu à 9 000, est actuellement en cours de discussion. En effet, un consensus pour augmenter ce nombre semble se dégager, et le dernier chiffre articulé par le Conseil d'Etat est de 14 000 nouveaux logements. Est-ce réaliste? Une répartition des logements est-elle garantie? L'ASLOCA et d'autres associations ne le pensent pas et ont déposé un référendum sur le projet de loi concernant le déclassement.

Avec 85% du foncier entre les mains des collectivités publiques, un tel projet se doit aussi de participer à la mise en œuvre des principes du développement urbain durable. C'est également un projet emblématique pour la Genève internationale. Après un bref retour sur l'historique du projet, nous aborderons la question des modes de gouvernance, pour donner enfin la parole à ceux qui proposent une autre manière de faire la ville.

Historique du projet

Si le potentiel du site est aujourd'hui reconnu par tous, il a bien longtemps été sous-évalué. C'est seulement récemment – avec Genève Sud/contre-proposition à un projet routier du Canton (1997), puis avec les projets d'étudiants de l'Institut d'Architecture Universitaire de Genève (2004-06) et le concours d'urbanisme Genève 2020 organisé en 2005 par la section genevoise de la Fédération des Architectes Suisses (FAS) – que la valeur urbanistique du site a été révélée. Le discours de St-Pierre en décembre 2005 et le lancement d'une étude pour le développement du secteur en



février 2006 marquent la reprise en main du projet par le Canton.

Afin d'optimiser la recherche de solutions, un cahier des charges a été élaboré sous la direction de la Fondation des terrains industriels (FTI), alors en charge de la conduite du projet, en vue de la mise en place d'un mandat d'études parallèles (MEP). Cette procédure a été lancée en juillet 2006 auprès de huit groupes de mandataires pluridisciplinaires, pilotés par des architectes urbanistes, et a abouti à la réalisation d'un masterplan terminé au printemps 2007. Elaboré à partir d'un état des lieux du potentiel du site, ce plan d'urbanisme n'est pas à proprement parler issu d'un processus ouvert et participatif. La procédure suivie jusqu'ici relève plutôt de l'information (avec mise à disposition des rendus et des rapports d'experts sur Internet). Tout au long de la démarche, trois ateliers ont été organisés pour informer les entreprises privées présentes sur le site et les communes impliquées par le PAV de l'avancement du projet. En mai 2007, une exposition a présenté la stratégie retenue ainsi que les différents projets issus du mandat d'étude. A cette occasion, le public a pu prendre connaissance des orientations prévues pour le développement du site.

Durant l'automne 2008, le Conseil d'Etat – sur la base du rapport d'un groupe de travail interdépartemental composé de fonctionnaires émanant des départements concernés – a défini de nouvelles conditions de mise en œuvre du projet : conserver le masterplan comme point de référence, mais commencer immédiatement à l'enrichir par des principes structurant les aménagements à venir. Ces principes sont décrits dans un projet de résolution du Grand Conseil, soumis à l'approbation des villes de Genève, Carouge et Lancy et adopté par le Grand Conseil en mars 2009. Pour Sylvie Bietenhader, cheffe de projet jusqu'en été 2008, « il est prévu un plan directeur ad hoc, puis des plans localisés par secteurs. Les études relatives à ces secteurs se feront parallèlement à l'avancement du projet de loi modifiant les zones. Les adoptions de Plans localisés de quartier (PLQ) ne pourront toutefois pas précéder le déclassement. » Et de poursuivre : « Les PLQ seront systématiques, mais des réalisations pourront être possibles avant l'adoption desdits PLQ, pour autant qu'elles résultent d'un concours d'architecture et qu'une dérogation soit octroyée par le Conseil d'Etat. »¹

Le masterplan – et le choix de la stratégie qui l'a précédé – a suscité beaucoup de scepticisme tant auprès des communes concernées et des associations que chez les architectes/urbanistes. Sa mise en œuvre s'annonce donc délicate. Pour aider ce travail, un groupe d'experts internationaux a été constitué². Cette boîte à idée – également boîte noire

– devra produire des études à usage interne uniquement. En novembre 2008, les pouvoirs publics (Etat de Genève/DCIT) ont lancé un appel d'offres en vue de la conception et de la réalisation des espaces publics et de la mobilité ; avec dans un premier temps (entre avril 2009 et décembre 2009), la production d'un rendu intermédiaire initiant l'image directrice des espaces publics et de la mobilité sur l'ensemble du périmètre PAV. Elaboré sur la base des directives de la direction générale PAV assistée de son collège d'experts, il devrait être l'un des éléments constitutifs du futur plan directeur d'aménagement du quartier PAV. La référence est le masterplan avec, toutefois, la possibilité de s'en écarter si nécessaire. Les pouvoirs publics cherchent à renforcer les « espaces libres comme éléments structurants de cette future portion de centre-ville », lit-on dans le cahier des charges de 2008. Ici on retrouve l'idée d'un urbanisme par le vide (espaces publics et paysage). Avec la volonté de satisfaire aux exigences d'un développement urbain durable : pour les organisateurs de l'appel d'offres, il s'agit de réaliser une « image directrice concernant les espaces publics et la mobilité du futur quartier PAV, en tenant compte des exigences sociales, environnementales et économiques » (voir dossier d'appel d'offres, 2008). Preuve d'une volonté d'ouverture vis-à-vis de la société civile, des associations ont été consultées dans l'élaboration du cahier des charges³.

Premiers pas vers un processus participatif ? Pour la conception et la réalisation des espaces publics, une volonté de se concerter se dégage aussi. Comme indiqué par le maître d'ouvrage, « l'équipe pluridisciplinaire sera activement impliquée, au fur et à mesure de l'avancement du projet, dans la définition et l'organisation des occasions nécessaires et des modalités appropriées à l'exercice de cette concertation » (voir cahier des charges du concours PAV espaces publics/mobilité). Espaces publics concertés, mais pas pour autant portés par une véritable démarche participative.

Gouvernance PAV

La question du type et du degré de participation est au cœur du PAV. D'abord parce que le site n'est pas en friche. Il accueille actuellement environ 1600 entreprises (pour 20 000 emplois) et 3000 logements (pour 6000 habitants). Il faudrait donc prendre en compte les superficielles et le bâti existant,

¹ Cf. article 4 du projet de loi de déclassement

² Le groupe d'experts est composé de Jean-Pierre Pranas-Desours, Jo Coenen et Carl Fingerhuth.

³ Les associations consultées sont les suivantes : Association Transports et Environnement (ATE), Association d'Habitants des Acacias (AHA) et Association des Habitants de la Praille.

Fig. 2 : Praille-Acacias-Vernets, vue aérienne, sud du secteur
(Photo Brüttsch & Brüttsch)



2

et initier des négociations sur le foncier. Ensuite, parce que la réalisation du PAV nécessite d'effectuer des arbitrages entre intérêts économiques, sociaux et environnementaux potentiellement divergents.

Au début, l'intégration des parties prenantes au projet – notamment des communes – a été plutôt faible, et a créé une importante frustration des autorités locales. Depuis lors, un rapprochement a été opéré avec les autorités communales. Suite au rapport du groupe interdépartemental en automne 2009, elles ont été intégrées de manière plus systématique au projet. Elles font partie du Comité de pilotage politique du projet PAV. En outre, peu de place a été laissée aux acteurs de la société civile (associations, riverains, usagers actuels et futurs). Des rencontres *ad hoc* entre la Direction générale PAV (DGPAV), les communes concernées et les diverses associations / représentants d'intérêts divers (privés, propriétaires, superficières) ont eu lieu. Ce n'est cependant pas suffisant pour parler de gouvernance ouverte et négociée. Car des acteurs importants n'ont pas été intégrés, notamment le WWF. Ici aussi, les modalités de la participation renvoient à des rapports de force, des jeux d'acteurs tendus portés par des conceptions idéologiques différentes de ce qu'est la ville, de ce qu'elle représente et de comment elle devrait être produite.

Face aux blocages, la poursuite du projet d'aménagement – avec notamment la mise en œuvre du masterplan – implique de coordonner une multitude d'acteurs et d'arbitrer entre des points de vue opposés. D'où la nécessité de mettre en place un nouveau mode de gouvernance. Le PAV marque le passage du plan au projet. Il est resté jusqu'ici prisonnier

d'un modèle de gouvernance encore trop hiérarchique et très peu participatif [2]. La manière dont certaines associations ont été intégrées dans le projet renvoie à un modèle encore très hiérarchique [3]⁴. Ici, le maître d'ouvrage souhaite être éclairé sur les demandes et les besoins à satisfaire ainsi que sur les problèmes (gérer le foncier, organiser le devenir des infrastructures existantes/rails, etc.) à résoudre. Dans ce but, des procédures de consultation ont été mises en place pour faire remonter l'information et ainsi tenir compte des réactions et des impacts au fur et à mesure qu'ils sont produits. Ces réactions, et les informations qu'elles alimentent, viennent plutôt modifier, après coup, le projet initial. Elles ne sont pas mobilisées dans le processus de conception lui-même. Pas suffisant donc pour parler d'un véritable modèle négocié. Peut-on faire autrement et ouvrir le débat sur les pratiques urbanistiques ? C'est aussi ce que propose Yves Chalas avec la notion d'urbanisme à pensée faible [4]; pour agir dans un monde incertain [1], [2]; pour élaborer en commun des solutions acceptées par tous.

On constate toutefois une évolution. D'abord avec la prise de conscience du politique en charge du dossier qu'il faut plus de participation (interview accordé par Mark Muller au journal *Le Temps*, 10 avril 2008). Dans la foulée, l'arrivée de BazarUrbain, mandaté pour réaliser un état des lieux des usagers du PAV et de leurs pratiques du territoire (lancement de la démarche « Parole de voisin et d'usagers », avril 2009), semble ouvrir la voie à un urbanisme négocié⁵; avec à la clé un diagnostic participatif ? Et ainsi (enfin) permettre l'intégration de savoirs profanes utiles au projet. Pour offrir les conditions pour un vrai débat public; un débat pour faire le projet.

David Gaillard
Fondation Brailard Architectes
Rue Saint-Léger 16, CH – 1205 Genève

⁴ Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

⁵ Le mandat attribué à BazarUrbain prendra fin en novembre 2009. Les résultats de leur travail nourriront à la fois le débat public, politique et technique (mise à disposition de ces résultats aux équipes mandataires en charge de l'urbanisme), tout en contribuant à la mise en place des conditions nécessaires à un dialogue de qualité (les résultats de leurs études devraient être communiqué au public). Base pour un vrai débat public sur le sujet ?

Références bibliographiques

- [1] BECK U., 2001 : *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier
- [2] CALLON M., LASCOUMES P. ET BARTHE Y., 2001 : *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil
- [3] CALLON M., 1997 : « Modèle hiérarchique et modèle négocié », In BONNET M. (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*
- [4] CHALAS Y., 2007 : *L'urbanisme à pensée faible*, disponible sur Internet : <http://www.lrdp.fr/file/Chalas.pdf>